

## MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 10 mars 2015 N°226 /456

## Axelle LEMAIRE a conclu le séminaire sur la Fiscalité à l'ère du numérique organisé par France Stratégie

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique a conclu la table ronde organisée par France Stratégie à l'occasion de la présentation de l'étude sur la fiscalité du numérique réalisée, à l'initiative de France Stratégie, par un groupe de chercheurs des Ecoles d'économie de Paris, de Toulouse et de l'Institut Mines-Télécom, sous la coordination de Francis Bloch.

Ce travail souligne le contraste existant entre les montants d'impôts collectés sur l'activité de grandes multinationales industrielles et ceux bien moindres payés par les nouveaux acteurs dominants du numérique. Ce contraste est dû à quatre spécificités de l'économie numérique — la non-localisation des activités, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données ainsi que le rôle central des plateformes.

Ces spécificités sont à l'origine des difficultés à appréhender les profits réalisés selon les règles fiscales actuelles. D'une part, l'importance des actifs immatériels, la structuration géographique de ces entreprises conçue dès le départ pour tirer profit des différences de fiscalité entre territoires leur permet une optimisation fiscale particulièrement agressive. D'autre part, le modèle économique bi-face de certaines de ces plateformes, c'est-à-dire offrant un service gratuit aux particuliers afin d'utiliser les données ainsi collectées pour améliorer un service payant offert à des professionnels est un défi nouveau.

Le travail de qualité produit par le groupe d'économistes animé par Francis Bloch souligne que de nouveaux outils fiscaux spécifiques pourraient être envisagés, au niveau européen, en parallèle d'une adaptation du cadre fiscal international, conformément au chantier sur l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) promu par la France à l'OCDE.

« L'ère numérique doit nous conduire à adapter nos outils fiscaux. Le G20 s'en est saisi en affirmant en septembre que les profits doivent être taxés là où les activités créant les profits sont effectuées et là où est créée la valeur. Ce travail est une nouvelle illustration de la détermination de la France à avancer au plan international dans ce dossier et à mobiliser les communautés de recherche pour explorer des solutions pratiques, réalistes et ambitieuses pour appliquer ce principe aux

entreprises du numérique comme aux autres secteurs, » a déclaré Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au numérique.

Pour Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, « le défi qui est posé est crucial : il s'agit ni plus ni moins de l'adaptation de notre modèle économique et fiscal au monde nouveau. Toutes les entreprises doivent être traitées de la même manière, qu'elles vendent des produits industriels ou des services numériques. La France ne doit pas rater le coche, c'est pourquoi il faut aller vite. »

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, indique pour sa part : « la France a eu un rôle précurseur pour inscrire la lutte contre l'optimisation fiscale des grandes multinationales, numériques ou non, au premier rang des agendas internationaux, tant au G20 qu'au sein de l'Union européenne. Je suis déterminé à faire aboutir ces chantiers essentiels le plus rapidement possible ».

## Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN: 01 53 18 41 13 Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13 Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 24